

jeudi 21 Juillet 2022 - n°354

Congrès de Villes de France - Réunie en Congrès à Fontainebleau, Villes de France appelle à la vigilance sur les finances locales

Institutions - Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu réunit les associations d'élus afin de présenter sa méthode pour le quinquennat

Gestion - Fonds friches : la liste des lauréats de la 3ème édition dévoilée

Culture - Trois membres présélectionnés pour devenir la future « capitale française de la culture »

Numérique - Replay disponible pour la conférence Villes de France et Paroles d'élus sur les villes durables et intelligentes

Environnement - Journée des Collectivités du Programme

Développement économique - Manufactures de proximité : 100 manufactures lauréates, 61 manufactures nouvellement labellisées

Numérique - Un nouveau guide sur la cybersécurité pour accompagner les collectivités

CONGRÈS DE VILLES DE FRANCE



Réunie en Congrès à Fontainebleau, Villes de France appelle à la vigilance sur les finances locales

Les 11 et 12 juillet 2022, *Villes de France*, a tenu son XIIème congrès annuel à Fontainebleau à l'invitation de Julien Gondard, nouvellement élu maire, et Frédéric Valletoux, son prédécesseur devenu député.

Une édition particulière pour l'association en raison de la nomination de Caroline Cayeux comme ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales. Un signe positif adressé aux territoires et aux villes moyennes mais aussi une reconnaissance du travail réalisée lors de sa présidence à la tête de *Villes de France* durant huit années. Comme annoncé lors de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à l'Hôtel de ville de Fontainebleau en amont du Congrès, la nouvelle présidence de l'association sera décidée lors du prochain Conseil d'administration qui aura lieu le 14 septembre 2022.

Malgré ce changement, *Villes de France* continuera d'appliquer les ingrédients qui font l'ADN de l'association dans ses relations avec les décideurs nationaux, à commencer par le Gouvernement : un dialogue permanent, sans appliquer la politique de la chaise vide, constructif mais exigeant.

« 5 ans pour réussir dans les Villes de France » était le thème de ce congrès. La première table-ronde a porté sur Action Coeur de Ville, co-construit entre l'État et *Villes de France*. Nous saluons le rôle positif du programme dont la prolongation avait été annoncé à Blois l'année dernière par le Premier ministre Jean Castex lors du précédent congrès de *Villes de France*. Alors que le directeur du programme, le préfet Rollon Mouchel-Blaisot a présenté en amont de la table-ronde ses premières prescriptions qu'il portera prochainement au Gouvernement, les attentes des villes moyennes sont fortes autour des moyens qui seront engagés ainsi que sur les nouvelles orientations qui seront données.

Les autres tables-rondes ont porté sur des thématiques d'avenir pour les villes moyennes : la transition énergétique, les potentiels économiques et de formation, la place du commerce de proximité. Les échanges ont été riches et les bonnes pratiques vont permettre d'alimenter les travaux de notre structure. De nombreux signaux positifs ont été évoqués sur le devenir des villes moyennes.

Toutefois, *Villes de France* a sonné la tirette d'alarme concernant les perspectives financières. Lors du discours de clôture, Jean-François Debat, président délégué de *Villes de France* et maire de Bourg-en-Bresse, a porté à la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, un point d'alerte sur les finances locales. L'inquiétude est réelle pour les élus locaux.

Les marchés de fournitures de fluides ne cessent d'augmenter, parfois jusqu'à 200% ; l'inflation touche autant nos concitoyens que nos collectivités ; la hausse du point d'indice, s'il était indispensable pour le pouvoir d'achat des agents, va impacter directement la capacité financière de nos villes.

Si les collectivités locales ne sont pas accompagnées financièrement sur leurs recettes de fonctionnement, les impacts seront réels et importants sur leurs investissements. Une projection qui n'est pas dans l'intérêt du pays car les villes et leurs intercommunalités représentent 70% de l'investissement public, hors dépenses militaires et R&D.

Face à cette perspective, *Villes de France* appelle le Gouvernement à clarifier sa position sur la compensation de 10 milliards d'euros demandée aux collectivités territoriales. Sur ce point, le message de la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales a été positif. *Villes de France* souhaite également revenir sur la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dès la loi de finances de 2023. La disparition du principal

impôt économique de nos collectivités serait un signal négatif envoyé sur l'autonomie financière de ces dernières. Pour y répondre, *Villes de France* propose un pacte global de mandature entre l'État et les collectivités. Cet accord doit permettre d'assurer une prévisibilité budgétaire autour d'objectifs communs de politiques publiques (aménagement du territoire, transition écologique) et de moyens alloués à garantir leur financement. Lors de son discours de politique générale le 6 juillet dernier, la Première ministre Elisabeth Borne a esquissé une première piste avec l'agenda territorial. Nous attendons désormais des précisions sur cette proposition, tant sur les moyens engagés que le périmètre d'intervention.

[Télécharger le communiqué de presse](#)

INSTITUTIONS



Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu réunit les associations d'élus afin de présenter sa méthode pour le quinquennat

Mardi 19 juillet, Christophe Béchu, ministre chargé de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale, accompagné de Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement et Dominique Faure, secrétaire d'Etat à la ruralité, a réuni les associations d'élus pour présenter les méthodes de travail du Gouvernement durant le quinquennat. Jean-François Debat, président délégué et maire de Bourg-en-Bresse, y représentait *Villes de France*.

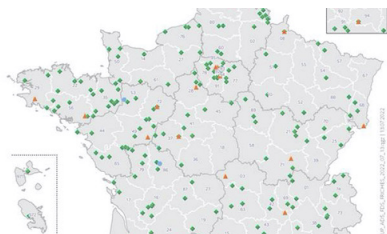
Tout d'abord, sur la répartition des rôles concernant les collectivités territoriales, le statut de ces dernières ainsi que les sujets électoraux (notamment le sujet du conseiller territorial) seront gérés à Beauvau sous la tutelle de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur. La Transition écologique et les finances locales seront de la responsabilité de Christophe Béchu. Raison pour laquelle Caroline Cayeux est rattachée aux deux ministres. Dans les prochaines semaines, une « porte d'entrée unique » pour les collectivités territoriales sera désignée au Gouvernement pour aborder l'ensemble de ces sujets.

Aussi, Christophe Béchu a annoncé que ce quinquennat n'engagera pas une grande loi de décentralisation. En revanche, la mise en place d'un agenda territorial pour améliorer le fonctionnement des collectivités territoriales est en cours de préparation.

L'affirmation de la transition écologique comme priorité de ce quinquennat a également été rappelée avec une réorganisation des fonds de l'Etat qui pourraient être globalisés et contractualisés au plan territorial afin de sortir des silos. Les maires auraient une certaine marge de manœuvre et une évaluation sera réalisée selon les impacts carbone. Une annonce saluée par les associations concernant la méthode. Jean-François Debat a rappelé la proposition de *Villes de France* concernant la mise en place d'un pacte de mandature entre l'Etat et les collectivités sur les objectifs et les moyens.

Egalement, l'abandon des 10 milliards d'économies pour les collectivités territoriales a été confirmée. Toutefois, l'objectif de suppression de la CVAE reste d'actualité. Dans le contexte actuel, *Villes de France* a réaffirmé son opposition à sa suppression.

GESTION



Fonds friches : la liste des lauréats de la 3ème édition dévoilée

Lancée en février 2022, la 3ème édition du fonds friches vise à poursuivre le financement des opérations de recyclage de friches et de transformation de foncier déjà artificialisé, en cohérence avec les ambitions de la loi Climat et Résilience sur l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 et la réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et

forestiers d'ici 2032.

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a déployé un fonds exceptionnel pour le financement des opérations de recyclage des friches. En effet, la reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élevait initialement à 300 millions d'euros et a été abondée une première fois de 350 millions en mai 2021, puis de 100 M€ supplémentaires en janvier 2022 compte tenu du très grand succès des deux premières éditions et des besoins exprimés par les territoires. Les deux premières éditions du fonds friches ont en effet permis de financer 1 118 projets pour 650 M€, qui permettront de recycler environ 2 700 hectares de friches et générer près de 5 700 000 m² de surfaces de logements (dont un tiers de logements sociaux), plus de 4 100 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 3 900 000 m² d'équipements publics.

Lancée le 15 février 2022 par l'ADEME (pour les friches industrielles et minières polluées) et les Préfets de région (pour les autres friches de toute nature), cette 3e édition a suscité 1 210 candidatures pour 431 M€ de subventions demandées. Les Préfets de région et l'ADEME ont sélectionné 264 lauréats dont 4 dossiers communs pour 121 M€ de subventions attribuées après redéploiement des crédits des premières éditions.

Ces lauréats contribuent à recycler près de 675 ha de friches, et à générer de l'ordre d'1 M de m² de logements - dont près de 50 % seront des logements sociaux -, 179 000 m² d'équipements publics et 750 000 m² de surfaces économiques dont près de 200 000 m² de surfaces industrielles.

Près de 40% des projets lauréats sont inscrits dans les dispositifs « *Petites villes de demain* » ou « *Action cœur de ville* ». Ces réalisations feront également preuve d'une grande ambition de qualité environnementale au travers de labels ou certifications en ce sens.

Les modalités de la pérennisation du fonds friches, annoncée par le Président de la République, seront débattues dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023. La Première Ministre a annoncé le 14 juin dernier la création d'un fonds complémentaires dédié à la renaturation des villes et doté de 500 millions d'euros.

CULTURE



Trois membres présélectionnés pour devenir la future « capitale française de la culture »

Le jury national présidé par Maud Le Floc'h a présélectionné trois collectivités pour la deuxième édition du label « *Capitale française de la culture* » pour l'année 2024 : Alès Agglomération (Occitanie) ; Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération (Auvergne – Rhône-Alpes), et le Pays de Montbéliard Agglomération (Bourgogne – Franche-Comté). Ce label distingue, tous les deux

ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se démarquant par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants, ainsi que l'implication des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire. Les collectivités retenues ont jusqu'au vendredi 21 octobre pour approfondir leur candidature en renseignant le questionnaire en ligne sur le site dédié au label avant d'être auditionnées par le jury courant novembre 2022. La ministre de la Culture désignera début décembre 2022 la commune ou le groupement de communes labellisé « *Capitale française de la culture* » pour toute la durée de l'année 2024.

[Le site internet du label](#)

NUMÉRIQUE



Replay disponible pour la conférence Villes de France et Paroles d'élus sur les villes durables et intelligentes

Dans le cadre du Congrès annuel de *Villes de France*, *Paroles d'Élus* et *Villes de France* ont organisé une conférence digitale *Paroles d'avenir* sur le thème « *Villes moyennes durables et intelligentes : l'innovation numérique au service de la transition écologique* ». Animé par Luc Sennour, la table-ronde a accueilli Jean-François Debat, Président délégué de *Villes de France*, Cyril Luneau,

Directeur des relations avec les collectivités locales chez Orange, Emmanuel François, expert en bâtiment intelligent, Denis Thuriot, Maire de Nevers, référent transition numérique de *Villes de France*, Jérôme Baloge, Maire de Niort, référent transition écologique de *Villes de France* et Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin.

En introduction, Jean-François Debat a rappelé les potentialités du numérique et les exigences à avoir pour une plus grande sobriété numérique mais aussi les nombreux projets dans les villes moyennes, qui peuvent inspirer d'autres collectivités. Cyril Luneau a évoqué les bonnes pratiques dans les territoires et les solutions du groupe Orange pour les accompagner. Lors de la table-ronde sur les projets de territoire, Jérôme Baloge a évoqué les défis du numérique pour le développement durable, notamment la gestion des déchets, ainsi que les opportunités du numérique pour préserver les ressources. La ville de Niort a signé la charte Numérique Responsable de l'INR. Denis Thuriot a affirmé que le numérique est une chance pour mettre en œuvre les territoires intelligents et doit être développé de manière responsable. A Nevers, l'application Nevers dans ma poche renforce le lien avec les citoyens. Frédérique Macarez a présenté les projets inspirants à Saint-Quentin notamment les solutions d'arrosage intelligent qui ont permis une économie de 35% des ressources en eau. Cette solution a été récompensée par un prix Territoria. Jean-François Debat a conclu la conférence en rappelant que les villes moyennes ont « *5 ans pour réussir* », intitulé du Congrès, avec des projets conçus de manière intelligente pour la sobriété numérique et énergétique. Un pacte de mandature avec le gouvernement devra permettre d'investir.

[Voir le replay](#)

ENVIRONNEMENT



Journée des Collectivités du Programme

L'Ademe organise le 22 septembre à la Cité Internationale des Congrès de Lyon une journée pour les collectivités qui sont engagées dans un contrat d'objectifs territorial (subvention ADEME conditionnée sur la progression sur les 2 référentiels) et les collectivités labellisées (anciennement Cit'ergie et label Economie Circulaire). Les objectifs sont de faire (re)connaître la nouvelle marque

« *Territoire Engagé Transition Ecologique* » et créer du lien et de la transversalité entre les élus et chargés de mission Climat-Air-Energie et ceux Economie Circulaire. La journée est organisée autour de plusieurs temps forts participatifs et le programme est le suivant :

- Le matin, un **forum ouvert** autour du thème « *Transition écologique au quotidien : comment la rendre accessible et désirable sur mon territoire ?* »
- L'après-midi, un pas de côté, avec le philosophe Mathieu POTTE-BONNEVILLE, dirigeant également du département Culture et création du Centre Pompidou.
- Une cérémonie de remise des diplômes pour les labellisés 2022 clôturera la journée.

[Accéder au programme et s'inscrire](#)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Manufactures de proximité : 100 manufactures lauréates, 61 manufactures nouvellement labellisées

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « *Manufactures de proximité* » est géré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, à travers le programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, avec l'appui de France Tiers-Lieux. Les Manufactures de proximité sont des tiers-lieux, espaces de production et de travail mutualisés, destinés à des communautés de professionnels, représentant

diverses filières (agro-alimentaire, multi-filières, bois, métiers d'art, bois, métal, fabrication numérique, éco-construction, industries culturelles, textile, réemploi, mobilités durables, transition écologique, céramique, châtaigne, chaussure...). Elles contribuent ainsi à la relocalisation de la production et au renforcement économique des territoires fragiles : les petites et moyennes villes, les zones rurales, les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les projets retenus sont engagés dans les transitions numérique et écologique : ils favorisent les circuits-courts, le recyclage et l'éco-conception et permettant aux entrepreneurs locaux de bénéficier et de se former à l'usage d'équipements à commande numérique. L'ensemble de ces actions permettent par ailleurs de reconstruire des filières en sauvegardant des savoir-faire, notamment patrimoniaux, et contribuent à l'aménagement du territoire en matière d'emploi et de création de nouvelles centralités économiques et sociales. Une fois labellisées, les Manufactures de proximité reçoivent, en moyenne, 250 000 € de subvention de l'État pour démarrer leur investissement, consolider leur modèle économique et acheter du matériel nécessaire à leur communauté professionnelle. Les Manufactures de proximité lauréates bénéficient également d'un programme d'ingénierie comprenant deux volets : une phase d'incubation de 4 mois, à destination des porteurs de projets pour consolider les projets présentés (en 8 modules : écosystème, maîtrise foncière, modèle économique, structuration juridique, déploiement de l'offre de services, aménagement et équipement de la manufacture, communication, impact social et environnemental) ; une phase d'accompagnement sur mesure de 2 ans, qui démarrera en janvier 2023, permettra la mise en œuvre opérationnelle des différentes étapes de consolidation des projets.

[En savoir plus](#)



Un nouveau guide sur la cybersécurité pour accompagner les collectivités

Cybermalveillance a publié, en collaboration avec la CNIL, un guide relatif aux obligations et aux responsabilités des collectivités locales en matière de cybersécurité. Ce guide a pour objectif d'informer les élus locaux et les agents territoriaux quant aux obligations liées à la protection des données personnelles, la mise en œuvre des téléservices locaux et l'hébergement des données de santé, mais aussi s'agissant des différents types de responsabilité juridique auxquels sont exposés les collectivités locales et leurs établissements publics en cas de cyberattaques et/ou de dommages.

[Accéder au guide et à sa synthèse en infographie](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi